

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent quarantième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 19 février 2025 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

SONT PRÉSENTS:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin;
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance;
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon;
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina;
Siège vacant	conseiller, administrateur Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Gladys Driscoll Martin.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2025-02-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2025-02-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2025;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2025-02-03
Rapports des déboursés effectués pour la période du 31 décembre 2024 au 31 janvier 2025 - Approbation;
5. Résolution 2025-02-04
FRR - Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Reddition de compte;
6. Management Kisaq Inc.;
 - 6.1 Résolution 2025-02-05
Proposition de services pour l'entente sectorielle de développement visant le renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent 2023 - 2028;
 - 6.2 Résolution 2025-02-06
Proposition de services pour le projet Alternatives en Habitation: Vers des options abordables et adaptées pour les résidents du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
7. Résolution 2025-02-07
Marie-France Brisson - Proposition de services pour le projet Alternatives en Habitation: Vers des options abordables et adaptées pour les résidents du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
8. Résolution 2025-02-08
Abolition des nouvelles mesures visant à réduire le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) en Côte-Nord;
9. Résolution 2025-02-09
Appui à la municipalité de Saint-Siméon - Amélioration de la Route 138;

10. Résolution 2025-02-10
Demande de continuité d'une table Ad Hoc de concertation pour le développement des croisières dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
11. Période de questions;
12. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Gladys Driscoll Martin souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2025-02-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 19 février 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 19 février 2025.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2025-02-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 22 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 22 janvier 2025.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2025-02-03 RAPPORTS DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2024 AU 31 JANVIER 2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 31 décembre 2024 au 31 janvier 2025 totalisant 203 278.33 \$.

RÉSOLUTION – 2025-02-04 FRR - VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT QUE l’entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale est intervenue entre la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) en avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE l’entente prévoit à l’article 4.17 que la MRC s’engage à produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre à la ministre un rapport final conforme aux exigences de l’annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit comprend tous les éléments mentionnés dans l’annexe B les dépenses liées à la planification des projets, à la réalisation des projets et aux frais d’administration;

CONSIDÉRANT QUE le rapport sera remis aux membres du comité directeur et publié sur le site Web de la MRC après son adoption;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADOPTER le rapport d’utilisation des sommes en date du 31 mars 2025 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

DE MANDATER la coordonnatrice de développement économique responsable d’effectuer les communications et les actions subséquentes requises par le biais de l’entente.

MANAGEMENT KISQA INC.

RÉSOLUTION 2025-02-05 PROPOSITION DE SERVICES POUR L’ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT VISANT LE RENFORCEMENT DE L’ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT 2023 – 2028

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2) prévoit qu’une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien technique pourrait accompagner les municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent entre autres assister et soutenir la municipalité dans l’identification des besoins et des documents nécessaires à la mise en œuvre complète des projets et à l’acquisition du financement requis;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Kisaq Management pour un montant maximal de 25 000\$ incluant les taxes s’échelonnant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE RETENIR l’offre de service de Kisaq Management pour une proposition de services à la MRC du-Golfe-du-Saint-Laurent pour un montant maximal de 25 000 \$;

D’AUTORISER Madame Karine Monger à signer les documents relatifs à cette offre de services.

RÉSOLUTION 2025-02-06**PROPOSITION DE SERVICES POUR LE PROJET ALTERNATIVES EN HABITATION: VERS DES OPTIONS ABORDABLES ET ADAPTÉES POUR LES RÉSIDENTS DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a reçu des fonds de la Société du Plan Nord sous le Fonds des Initiatives Nordiques pour le projet intitulé « Alternatives en habitation vers des options abordables et adaptées pour les résidents du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à approfondir et amener des pistes de solutions concrètes aux problématiques actuelles connues et documentées par le passé quant aux options de logement pour les habitants du territoire de la MRC du Golfe du Saint-Laurent avec une approche qui tient compte des particularités du territoire (démographie, socio-économique locale et globale, géographique, climatique, etc.);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR l'offre de service de Management Kisaq Inc. pour une proposition de services à la MRC du-Golfe-du-Saint-Laurent pour un montant maximal de 25 000 \$ incluant les taxes;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer les documents relatifs à cette offre de services.

RÉSOLUTION 2025-02-07**MARIE-FRANCE BRISSON - PROPOSITION DE SERVICES POUR LE PROJET ALTERNATIVES EN HABITATION: VERS DES OPTIONS ABORDABLES ET ADAPTÉES POUR LES RÉSIDENTS DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a reçu des fonds de la Société du Plan Nord sous le Fonds des Initiatives Nordiques pour le projet intitulé « Alternatives en habitation vers des options abordables et adaptées pour les résidents du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à approfondir et amener des pistes de solutions concrètes aux problématiques actuelles connues et documentées par le passé quant aux options de logement pour les habitants du territoire de la MRC du Golfe du Saint-Laurent avec une approche qui tient compte des particularités du territoire (démographie, socio-économique locale et globale, géographique, climatique, etc.);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR l'offre de service de Marie-France Brisson pour une proposition de services à la MRC du-Golfe-du-Saint-Laurent pour un montant maximal de 25 000 \$ incluant les taxes;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer les documents relatifs à cette offre de services.

RÉSOLUTION 2025-02-08**ABOLITION DES NOUVELLES MESURES VISANT À RÉDUIRE LE RECOURS AU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET) EN CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements québécois et canadien ont annoncé de nouvelles mesures visant à réduire le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) par les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures sont excessivement préjudiciables pour un très grand nombre de services, de commerces et d'industries nord-côtières;

CONSIDÉRANT QUE la Côte-Nord est la seule région où la population n'a pas augmenté entre 2022 et 2023, ce qui augmente la difficulté à combler les emplois;

CONSIDÉRANT QU'au prorata, la Côte-Nord est parmi les régions qui recourent le plus à la main-d'œuvre indépendante dans le système de la santé;

CONSIDÉRANT QUE la structure économique liée au travail saisonnier tant au niveau des pêches et des activités touristiques qui sont des secteurs qui nécessitent particulièrement des travailleurs étrangers temporaires (TET);

CONSIDÉRANT QU'en Côte-Nord, pratiquement tous les secteurs économiques embauchent des TET et des immigrants permanents;

CONSIDÉRANT QUE les mesures annoncées mettent une pression extrême sur l'économie régionale qui engendra la réduction des services et même l'arrêt complet d'activités dans des domaines aussi essentiels que l'alimentation;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles mesures préconisées engendrent la difficulté et voir même l'incapacité à trouver de la main-d'œuvre locale pour combler les postes occupés par les TET;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que les exceptions accordées pour les emplois du secteur de l'agriculture, de la transformation des aliments et des produits marins, ainsi que pour les postes en construction et dans le domaine de la santé, demeurent;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'élargir les exceptions du programme, notamment au domaine du tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le PTET permettrait de donner accès à des travailleurs qualifiés et fiables;

CONSIDÉRANT QUE les particularités régionales doivent être prises en compte;

CONSIDÉRANT QUE le PTET est garant de la vitalité des régions, de la compétitivité des entreprises, de la rétention des investissements et de l'attractivité de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER aux gouvernements provincial et fédéral de considérer la Côte-Nord comme une région d'exception ne devant pas être soumise aux nouvelles modifications du PTET, et ce, afin de maintenir l'économie régionale.

RÉSOLUTION 2025-02-09 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON - AMÉLIORATION DE LA ROUTE 138

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon adressait au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) la résolution 24-11-15 faisant état de la dangerosité du tronçon routier entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et la ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a réalisé des travaux majeurs de Québec à Baie-Saint-Paul, ainsi qu'entre Tadoussac et Grandes-Bergeronnes, et ce, depuis plusieurs années, sans toutefois en réaliser aucun sur le tronçon Baie-Sainte-Catherine et la ville de la Malbaie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Siméon dans ses démarches auprès du MTMD pour que soient inclus dans leur programmation, des travaux de réfection de la Route 138 pour le tronçon Baie-Sainte-Catherine et la ville de la Malbaie dans le but d'assurer la sécurité des usagers de la route et des résidents du secteur;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux préfets de la Côte-Nord ainsi qu'aux députés provinciaux de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et de René-Lévesque.

**RÉSOLUTION 2025-02-10 DEMANDE DE CONTINUITÉ D'UNE TABLE AD HOC DE
CONCERTATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CROISIÈRES
DANS LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QU'une table Ad Hoc de concertation a été créée en partenariat avec Services Québec afin d'inciter les collectivités à assumer la responsabilité de leurs propres besoins en matière d'emploi;

CONSIDÉRANT QU'une approche collaborative de ce genre favoriser les discussions ouvertes, le partage des connaissances et le développement de réseaux et de partenariats avec les acteurs locaux du tourisme qui sont nécessaires à la croissance de cette industrie;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative mise sur le renforcement des capacités de notre région pour que l'industrie des croisières puisse se développer en Basse-Côte-Nord dans le but d'aider les communautés rurales à diversifier leur base économique, à créer des emplois et à assurer la durabilité de l'industrie touristique.

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à réunir divers acteurs touristiques du territoire pour qu'ils travaillent en collaboration afin d'offrir une expérience unique de haute qualité qui met en valeur la richesse de l'histoire et de la culture de notre région permettant aux visiteurs de discuter avec les habitants, de goûter à la cuisine locale et d'apprendre les moments historiques importants qui ont contribué à façonner notre région unique;

CONSIDÉRANT QUE nous visons toujours le prolongement de la saisonnalité des emplois et ultimement stabilisation d'emploi dit précaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent désire continuer à travailler à cette table Ad Hoc en partenariat avec les partenaires du milieu et également avec le support du Port de Havre-Saint-Pierre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER à Services Québec de financer la continuité d'une table Ad Hoc pour le développement du produit de croisières dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

DE DEMANDER à Services Québec une aide financière maximale de 12 500 dollars pour le bon fonctionnement de cette table Ad Hoc;

D'INVESTIR le montant maximal de 2 500 dollars;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer toute documentation officielle avec le gouvernement du Québec concernant ce projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 10, il est proposé par Madame Gena Chubbs, appuyé par Monsieur Colin Shattler que la séance soit levée.



Gladys Driscoll Martin
Préfète



Karine Monger
Directrice générale et secrétaire-trésorière